

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

COM 116 02 I AL

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: BE2019-0043

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0003253-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
4.2. Description de l'utilisation	7
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. AUTRES INFORMATIONS	11

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Mirazyl Spray Anti-Mieren Anti-Fourmis Demand Spray
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	COMPO Benelux N.V
	Adresse	Venecolaan 56 B-9880 Aalter Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2019-0043
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0003253-0000
Date de l'autorisation		04/06/2019
Date d'expiration de l'autorisation		04/05/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Compo GmbH
Adresse du fabricant	Gildenstr. 38 48157 Münster Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Compo GmbH site 1
	BiB, Randweg 7 6045 JK Roermond Pays-Bas
	Compo GmbH site 2
	FormiChem GmbH, Anna-von-Philipp-Str. B33 86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne
	Compo GmbH site 3
	Schirm GmbH, Standort Baar-Ebenhausen, Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	lambda-cyhalothrin
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Syngenta Crop Protection AG 4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG site 1
	Syngenta Crop Protection AG 4002 Basel Suisse

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
lambda-cyhalothrin	Reaction mass of (R)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1S,3S)-3-[(Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate and (S)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-[(Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoropropenyl]-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (1:1)	substance active	91465-08-6	415-130-7	0,05

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution (pulvérisation prête à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément à la législation nationale.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la législation nationale.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation 1 : fourmis noires, insectes rampants (y compris lépismes argentés et cafards) et cloportes - non professionnel - spray - intérieur

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide et produit utilisé pour lutter contre les autres arthropodes
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Formicinae: Formicinae : Nom commun: autre: fourmis noires Stade de développement: autre: colonies de fourmis, à tous les stades Nom scientifique: Lepismatidae: Lepismatidae : Nom commun: silverfishes Stade de développement: autre: Larves et adultes Nom scientifique: Porcellionidae: Porcellionidae : Nom commun: woodlice Stade de développement: autre: Larves et adultes Nom scientifique: Blattodea: Blattodea : Nom commun: cockroaches Stade de développement: autre: larves (stade nymphal) Nom scientifique: autre: Insectes rampants Nom commun: autre: Insectes rampants (illustré pour lepismatidae, blattoptères) Stade de développement: autre: Larves et adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Utilisation à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Fourmis : pour supprimer les fourmis et les nids, pulvériser le produit sur les pistes de fourmis sur surfaces intérieures dures. Insectes rampants, y compris lépismes argentés, cafards et cloportes : appliquer en fonction des taches visibles au sol (traitement rémanent) là où les organismes cibles ont été observés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Fourmis : 10 pulvérisations sur une longueur de 1 m correspondent à 10 g de produit (soit 44,5 g/m ²) ; insectes rampants (y compris lépismes argentés, cloportes) et cafards : Traiter les surfaces à une distance de 30 cm à raison de 5 à 6 pulvérisatio... Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: <u>Contre les fourmis :</u> Un traitement par mois au maximum pendant la saison d'activité des fourmis. <u>Contre les lépismes argentés :</u>

	<p>pulvériser à intervalles de 4 semaines en cas de nouvelle infestation.</p> <p><u>Contre les cloportes :</u> pulvériser à intervalles de 26 semaines en cas de nouvelle infestation.</p> <p><u>Contre les cafards :</u> pulvériser à intervalles de 4 semaines (sols poreux, par ex. : vinyle) ou à intervalles de 24 semaines (sols non poreux, par ex. : carreaux de faïence), en cas de nouvelle infestation.</p> <p><u>Contre insectes rampants (en général) :</u> pulvériser à intervalles de 4 semaines en cas de nouvelle infestation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon avec pistolet pulvérisateur, plastique : PET, 50 ml, 100 ml, 200 ml, 250 ml, 300 ml, 400 ml, 500 ml, 750 ml, 900 ml, 1000 ml

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir en section 5.1 des instructions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir en section 5.2 des instructions générales d'utilisation.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir en section 5.3 des instructions générales d'utilisation.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir en section 5.4 des instructions générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir en section 5.5 des instructions générales d'utilisation.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation 2 : fourmis noires – non professionnel – pulvérisation – extérieur

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Formicinae: Formicinae : Nom commun: autre: Fourmis communes Stade de développement: autre: colonie de fourmis
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Utilisation à l'extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pour supprimer les fourmis et les nids, pulvériser le produit sur les pistes des fourmis et les entrées de

	nids sur surfaces pavées telles que les terrasses. Le moment le plus favorable pour procéder aux pulvérisations est le matin ou le soir quand les fourmis sont au nid.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 10 pulvérisations sur une longueur de 1 m correspondent à 10 g de produit (soit 44,5 g/m ²). Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Un traitement par mois au maximum pendant la saison d'activité des fourmis.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon avec pistolet pulvérisateur, plastique : PET, 50 ml, 100 ml, 200 ml, 250 ml, 300 ml, 400 ml, 500 ml, 750 ml, 900 ml, 1000 ml

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir en section 5.1 des instructions générales d'utilisation.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir en section 5.2 des instructions générales d'utilisation.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir en section 5.3 des instructions générales d'utilisation.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir en section 5.4 des instructions générales d'utilisation.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir en section 5.3 des instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Ce produit biocide contient de la lambda-cyhalothrine, une substance dangereuse pour les abeilles.
- Éviter tout contact non nécessaire avec le produit ou la surface traitée. Toute utilisation inappropriée peut être dommageable pour la santé.
- Éviter le contact avec la peau.
- Ne pas respirer les aérosols.
- À pulvériser uniquement là où aucun risque de contamination des aliments, des boissons et des plantes comestibles n'est à craindre.
- Lavez-vous les mains après utilisation.
- Maintenir le produit, les restes de produit ainsi que les flacons et emballages vides à distance des plans d'eau.
- Éviter de nettoyer les surfaces traitées afin de garantir la rémanence du produit.
- Informer le titulaire de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.
- Contacter un professionnel de la lutte contre les infestations si l'infestation persiste malgré une application rigoureuse des instructions inscrites sur l'étiquette.
- Adopter des méthodes de lutte intégrée contre les infestations telles que l'alternance entre différentes stratégies de traitement (biologique, chimique et mécanique) pendant la période de traitement, en tenant compte des particularités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.).

5.2. Mesures de gestion des risques

- L'application est limitée aux surfaces non exposées au nettoyage humide, par ex. dans les fissures et crevasses, baignoires fermées, surfaces situées à proximité, derrière ou sous des meubles.
- Ne pas utiliser lorsque les déversements dans les canalisations (égouts) ne peuvent être évités.
- En raison des risques d'empoisonnement, l'application du produit est strictement limitée aux surfaces inaccessibles aux animaux domestiques, aux animaux d'élevage et aux enfants.
- Appliquer uniquement dans des endroits qui ne sont pas sujets à immersion ou humidité, c.-à-d. protégés de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Précisions sur les effets potentiels directs ou indirects :

Respect non avéré des instructions d'utilisation du produit stipulées sur l'étiquette.

Premiers secours :

En cas d'inhalation : Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de persistance des symptômes.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de persistance des symptômes.

Peut provoquer un trouble de la sensibilité temporaire et réversible appelé paresthésie et qui se manifeste par des démangeaisons, des picotements, des brûlures ou un engourdissement de la peau exposée. Les effets cutanés de la paresthésie sont transitoires et disparaissent normalement après un délai de 24 heures. Effectuer un traitement symptomatique.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de persistance des symptômes.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement :

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Mettre le produit inutilisé au rebut dans son contenant d'origine conformément aux réglementations locales et nationales.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le produit dans son emballage d'origine. Maintenir l'emballage fermé et conserver le produit dans un local sec, frais et correctement ventilé. Température de stockage : 5 à 30 °C.

Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri de toute exposition directe au soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Durée de conservation : 4 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Lire attentivement les indications figurant sur l'étiquette à propos des espèces cibles comme indiqué dans le RCP.